

Les résidences secondaires dans les bassins de l'Aisne et de la Liègne (Ardenne et Famenne du nord-est)

Enquête géographique (1)

par Danielle GOJCETA

Licenciée en Sciences géographiques

Résumé. — *Dans ce travail, nous donnons les principaux résultats d'une étude approfondie de la résidence secondaire et du « résident secondaire » dans vingt communes du nord-est de l'Ardenne et de la Famenne. Nous y analysons les circonstances qui ont favorisé l'installation des résidences secondaires, ainsi que les répercussions de celles-ci sur l'habitat, le paysage, la vie socio-économique, la structure foncière... Des questionnaires et l'utilisation de l'ordinateur ont été à la base de cette enquête.*

Summary. — *The proliferation of secondary residences, closely linked to the transformation of the socio-economic structure of our countryside, has altered the landscape of our villages. A thorough field study combined with a survey of public opinion have provided us with useful information on the type, location and the house-planning of a sample of over a thousand secondary residences in twenty communes in the N.E. of the Ardennes and of the Famenne (Belgium).*

The development of second homes reflects the evolution of our society; we thought therefore it might be interesting to gain a better knowledge of the family structure of secondary residence dwellers, their ages, professions, geographical origins, the reasons for choosing a particular area, as well as their part in village life.

Do defenders of the environment have any good reasons for apprehending this new form of tourism? Actually, the occupation of rural space by secondary residences may contribute to the safeguard of the architectural heritage of the village; if uncontrolled, it may however bring about irreversible damage to the landscape.

(1) Cette enquête a fait l'objet d'une étude approfondie dans notre mémoire de licence en Sciences géographiques (voir Bibliographie *in fine* [14]) dirigé par le professeur F. Dussart qui a eu la grande amabilité de revoir ces notes, M. Ch. Christians, chef de travaux et Melle Jacqueline Claude, assistante, que nous remercions très vivement pour leur aide et leurs conseils. Dans notre mémoire nous avons aussi essayé, entre autres, de mettre au point une méthode d'évaluation des paysages à potentiel touristique.

I. — INTRODUCTION

La résidence secondaire est une forme de tourisme actuellement très répandue (2). Pour les géographes — surtout s'ils se préoccupent de problèmes sociaux ou économiques et même parfois de phénomènes d'ordre physique (3) — l'étude de la résidence secondaire offre un intérêt indiscutable. Image de l'évolution de notre société, l'apparition et le développement de la résidence secondaire sont non seulement liés à la transformation de la structure socio-économique de nos campagnes, mais jouent également un rôle prépondérant dans la morphologie actuelle des paysages des régions rurales. Plus d'une fois déjà ce fait a retenu l'attention en Belgique (4). A notre tour, nous voudrions examiner le problème dans la région assez vaste des bassins de l'Aisne et de la Lienne, tout en nous efforçant de l'aborder sous des angles nouveaux.

La plupart des communes étudiées sont situées en Ardenne du nord-est : il s'agit de Dochamps, Odeigne, Malempré, Bihain, Lierneux, Bra, Vaux-Chavanne, Grandmenil, Beffe, Amonines, Erezée, Mormont, Harre, Chevron. Quelques-unes ont une partie de leur territoire en Ardenne et une autre partie dans la zone calcaire de la Famenne : ce sont Soy, Wéris, Heyd, Villers-Sainte-Gertrude, Izier, My. Le territoire étudié est compris en partie dans la province de Liège et en partie dans celle de Luxembourg. Il est traversé à l'ouest par l'Aisne (affluent de l'Ourthe) et à l'est par la Lienne (affluent de l'Amblève). Ces rivières prennent leur source au sud de la région étudiée sur le plateau des Tailles, dont le sommet culmine à 652 mètres à la Baraque Fraiture ; elles y ont creusé des vallées assez profondes. Des sources de l'Aisne vers l'aval succèdent les communes d'Odeigne, Dochamps, Malempré, Beffe, Amonines, Grandmenil, Vaux-Chavanne, Soy, Erezée, Mormont, Harre, Wéris, Heyd, Villers-Sainte-Gertrude, Izier et My. La commune de Bihain, située sur le plateau des Tailles, s'ajoute à celles-ci pour constituer l'entité touristique appelée le « Val de l'Aisne ». Dans la vallée de la Lienne, nous rencontrons d'amont en aval, les communes de Lierneux, Bra et Chevron (5).

(2) Lors du recensement de la population en 1961 [17], 53 758 résidences secondaires furent dénombrées en Belgique, soit 1 pour 56 ménages. En 1970, [18], le total s'élevait à 103 948, soit 1 par 31 ménages. En l'espace d'une dizaine d'années, l'augmentation a été de 190 % environ.

(3) Selon V. GARDAVSKY, [12], les résidences secondaires sont une source de pollution croissante de l'air et de l'eau dans la banlieue de Pragues. Au point de vue hydrologique, des perturbations y sont apparues à cause des mauvais systèmes de drainage réalisés lors de la construction des résidences secondaires (Cité par H. D. CLOUT, [3], pp. 78-79).

(4) Chr. FOUREZ, [11], F. DUSSART et Chr. FOUREZ, [9], J. CLAUDE, [1] et [2], J.-P. DE WILDE, [8], L. GOFFIN, [13], J. ESTER, [10], A. LOUVET, [19].

(5) Depuis l'application de la loi du 30 décembre 1975 rendant effectives les fusions de communes en Belgique (au 1^{er} janvier 1977), les communes citées ont été regroupées, certaines ont changé de nom. Notre enquête ayant été effectuée avant le 1^{er} janvier 1977, nous avons conservé évidemment les anciennes subdivisions communales.

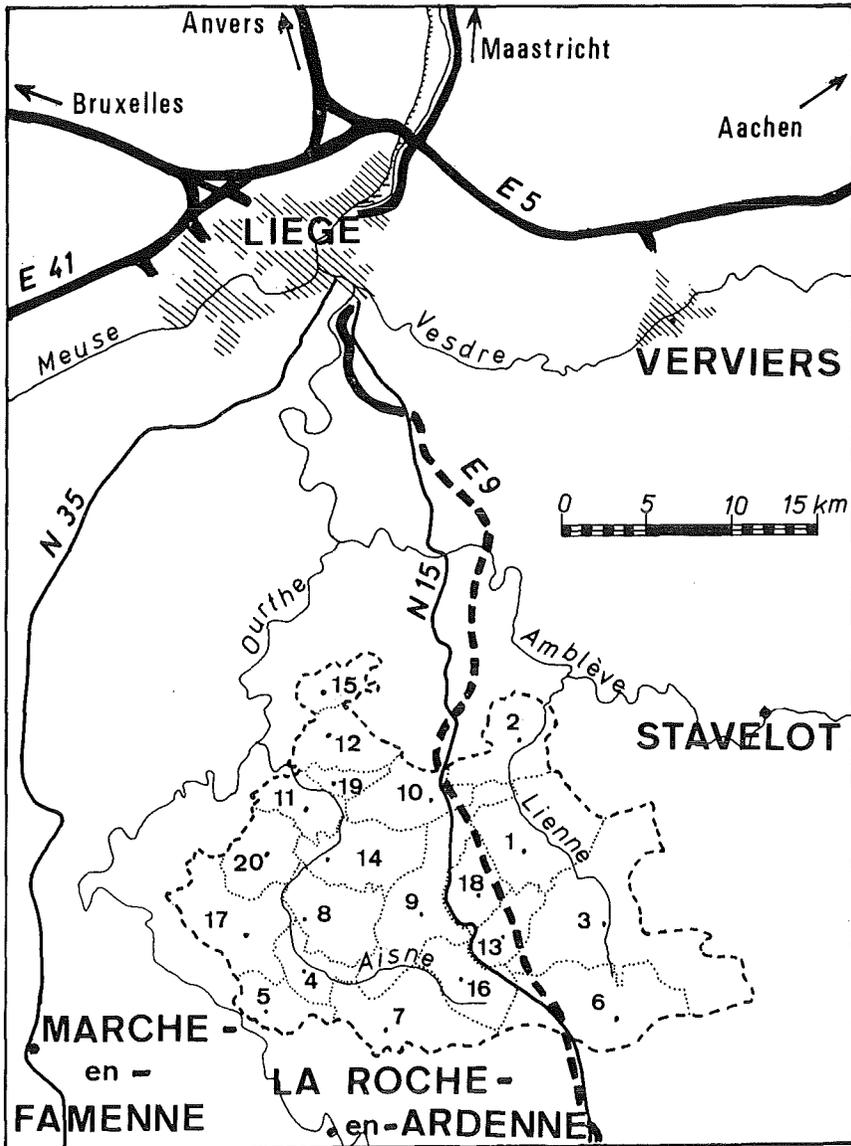


FIG. 1. — Les bassins de l'Aisne et de la Liège et leurs voies d'accès.

Communes: 1 = Bra; 2 = Chevron; 3 = Lierneux; 4 = Amonines; 5 = Beffe; 6 = Bihain; 7 = Dochamps; 8 = Erezée; 9 = Grandmenil; 10 = Harre; 11 = Heyd; 12 = Izier; 13 = Malempré; 14 = Mormont; 15 = My; 16 = Odeigne; 17 = Soy; 18 = Vaux-Chavanne; 19 = Villers-Sainte-Gertrude; 20 = Wéris.

L'accès (voir fig. 1) de ces communes est aisé par les grands-routes de Liège à Bastogne (N. 15), de Liège à Marche (N. 35) et de Marche à Bastogne (N. 4). L'aménagement de l'autoroute E.9 les mettra à quelque trente minutes en voiture de Liège. La région est caractérisée par un développement important de la résidence secondaire (voir A. Demeuldre, [7]). Les touristes, les citadins cherchant un site pour leur résidence secondaire, sont attirés par les vastes panoramas, les grands contrastes de relief, les nombreux cours d'eau, la variété des utilisations du sol (voir J. Collard et J. Lambinon, [4 et 5]). Nous croyons que les différents types d'affectation du sol sont un des éléments primordiaux permettant de « mesurer » la valeur esthétique d'un paysage et qu'ils jouent, avec la forêt, un rôle important dans l'attrait que la région exerce sur les citadins.

II. — LA RÉSIDENCE SECONDAIRE

A. — LES SOURCES ET LES MÉTHODES UTILISÉES

Nos sources de renseignements sont les suivantes :

a) *L'enquête directe* sur le terrain. Nous avons relevé toutes les résidences secondaires, en tenant compte de leur type, et nous les avons reportées sur les cartes topographiques à 1 : 10 000.

b) Les données officielles fournies par l'*Institut national de Statistique* (I.N.S.), [17]. Celles-ci ne correspondent pas tout à fait avec le dénombrement que nous avons fait sur le terrain. Il convenait donc d'être prudente lors de l'analyse de ces statistiques officielles (voir tableau).

c) Les *registres de perception des taxes sur l'eau alimentaire et le ramassage des immondices*, ainsi que les *listes de perception des taxes communales* sur les chalets et les caravanes. Ils nous ont fait connaître l'adresse de la résidence primaire et celle de la résidence secondaire de chaque « résident secondaire » (6).

d) Les *questionnaires* envoyés aux *gardes-champêtres* ou *secrétaires* de chacune des vingt communes de la région. Ils nous ont permis de retracer l'évolution récente de l'occupation secondaire.

e) Enfin des *questionnaires détaillés* ont été expédiés à l'adresse principale de 883 *chefs de famille* occupant une résidence secondaire (sur les 1 232 que comptait la région au début de 1973) (7). Les 440

(6) Par souci de concision, nous appellerons « résident secondaire » l'habitant d'une résidence secondaire.

(7) Ce questionnaire est reproduit dans notre mémoire manuscrit [14]. On y trouvera aussi décrite l'exploitation des données de cet échantillonnage. Nous avons traduit les réponses aux questionnaires sur de grands tableaux de 199 colonnes; trois jeux de fiches nous ont été nécessaires ensuite pour enregistrer par perforation les données fournies par chaque questionnaire. Répondant à divers programmes établis par le centre de calculs

réponses reçues nous ont fourni des renseignements directs, d'une part, sur les résidences secondaires elles-mêmes (localisation, type, aménagements, etc.), d'autre part, sur leurs occupants (structure familiale, profession du chef de famille, son âge, son lieu de résidence principale, etc.). Des précisions concernant l'ancien propriétaire du bâtiment ou du terrain acquis par le « résident secondaire » nous ont permis de connaître les circonstances qui ont favorisé l'installation des résidences secondaires (structure agraire, âge des exploitants agricoles, mouvement de l'abandon des fermes, etc.).

Elles nous ont aidée à évaluer la répercussion de l'arrivée des citadins sur l'habitat, sur la structure foncière, la vie socio-économique des villages et sur le paysage d'une manière plus générale. Nous avons cherché les relations qui pouvaient exister entre ces différents facteurs. Certaines sont apparentes d'emblée : ainsi, dans les centres des villages, la majorité des résidences secondaires sont d'anciennes fermes ou habitations rurales. Toutes ces relations n'étant pas directement apparentes sur le terrain, pour connaître le degré de dépendance ou d'indépendance de deux éléments, nous avons fait appel au test de X^2 . L'informatique nous a ainsi permis d'exploiter au maximum les renseignements obtenus par l'enquête par questionnaire et d'aboutir à des conclusions que nous croyons intéressantes, conclusions contrôlées, bien entendu, par des observations sur le terrain.

B. — LE NOMBRE ACTUEL DE RÉSIDENCES SECONDAIRES ET SON ÉVOLUTION

Chose paradoxale à première vue, le nombre exact de résidences secondaires à une date donnée (voir tableau) est difficile à déterminer. Seule l'enquête sur le terrain que nous avons faite en 1973 pour 8 communes, permet d'arriver à des chiffres fiables. Les statistiques récentes rassemblées pour la commune d'Erezée (résultant de la fusion d'Amonines, d'Erezée, de Mormont et de Soy) illustrent l'évolution du phénomène (voir tableau). Précisons enfin que le but de notre étude n'était pas de donner l'inventaire complet des résidences secondaires dans la vaste région qui retient notre attention, mais d'essayer d'analyser le phénomène « résidence secondaire » sur la base d'un échantillon important et le plus représentatif possible.

de l'Université de Liège, l'ordinateur nous a ensuite communiqué des pourcentages, des moyennes, des écarts-types ainsi que des tests de X^2 . Les principaux tableaux de contingence imprimés par l'ordinateur sont également repris dans l'annexe de notre mémoire. La place limitée qui nous est accordée dans ce *Bulletin* ne nous permet pas de reproduire ici les documents et les renseignements d'ordre technique dont il vient d'être question.

TABLEAU. — Evolution du nombre de résidences secondaires (R.S.) avec indication du type de bâtiment d'après les résultats : 1° de l'enquête communale (a); 2° de l'I.N.S. (b). Evolution du taux résidentiel (T.R.) d'après : 1° l'I.N.S. (a); 2° les résultats de l'enquête communale (b).

Communes	I.- Avant 1960							Total R.S.	Logements 1961 (b)	T.R.		II.- Entre 1960 et 1970										Logements 1970 (b)	T.R.				
	Types de bâtiment						1 + 2/Tot.I			1960 (a)	1961 (b)	Types de bâtiment											1970 (a)=I+II	1970 (b)	1970 (b)	1970 (a)	
	1	2	3	4	5	6						1	2	3	4	5	6	Tot.									
1. Bra	6	-	-	1	8	-	40	17	15	31	214	14,4	7,0	11	9	7	6	9	19	61	33	67	76	95	259	36,6	29,7
2. Chevron	-	-	-	2	-	-	0	3	2	70	266	26,3	0,7	7	16	16	6	2	5	52	44	87	54	97	297	33,0	18,1
3. Lierneux	-	-	2	-	-	-	0	3	2	16	905	1,7	0,2	27	7	3	2	-	11	50	68	80	52	74	924	8,0	5,6
4. Amonines	-	1	1	-	1	-	33	23	3	10	103	9,7	2,9	-	4	-	1	3	1	9	44	69	12	20	82	24,3	14,6
5. Beffe	1	3	-	2	-	-	67	17	6	13	83	15,6	7,2	-	4	3	3	4	1	15	27	43	21	40	101	39,6	20,7
6. Bihain	9	4	-	-	-	-	100	24	13	0	300	0	4,3	7	3	5	3	2	1	21	48	39	34	0	248	0	13,7
7. Dochamps	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	162	6,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	130	0	0	0
8. Erezée	3	-	1	-	3	-	43	7	7	25	273	9,1	2,5	33	21	15	4	8	8	89	61	86	96	100	332	30,1	28,9
9. Grandmenil	9	3	3	-	-	-	80	37	15	25	203	12,3	7,3	7	7	2	1	3	2	22	64	54	37	50	212	23,3	17,4
10. Harre	20	20	-	-	-	-	100	34	40	40	256	15,6	15,6	40	10	-	9	2	3	64	78	55	104	86	281	30,6	37,0
11. Heyd	-	-	2	-	-	-	0	3	2	41	242	16,9	0,8	2	46	11	4	1	2	66	73	83	68	74	258	28,6	26,3
12. Izier	2	2	1	1	-	-	67	17	6	20	187	10,6	3,2	4	5	4	3	2	-	18	50	51	24	48	176	27,2	13,6
13. Malempré	9	15	-	-	-	-	100	50	24	6	66	9,0	36,3	2	-	-	7	4	8	21	9	44	45	18	71	25,3	63,3
14. Mormont	6	6	3	1	-	-	75	21	16	45	229	19,6	6,9	17	13	4	1	3	4	42	71	55	58	72	211	34,1	27,4
15. My	-	-	9	3	-	-	0	39	12	30	165	18,1	7,2	12	-	8	2	-	-	22	17	39	24	51	183	27,8	13,1
16. Odeigne	1	1	1	-	-	-	67	13	3	6	108	5,5	2,7	2	4	2	1	5	11	25	24	86	28	44	132	33,3	21,2
17. Soy	-	2	2	-	-	-	50	2	4	22	303	7,2	1,3	1	18	-	3	101	52	175	11	81	179	194	359	54,0	49,8
18. Vaux-Cha- vanne	1	-	-	-	1	-	50	13	2	1	136	0,7	1,4	2	-	1	-	2	1	6	33	40	8	10	128	7,8	6,2
19. Villers-Ste- Gertrude	6	2	2	-	-	-	90	17	10	15	78	19,2	12,8	11	1	2	2	23	2	41	29	70	51	55	105	52,0	48,5
20. Wéris	-	2	-	1	-	-	67	4	3	11	254	4,3	1,1	13	11	2	1	30	11	68	35	46	71	78	195	26,3	24,0

1 = résidence secondaire dans ancienne ferme; 2 = dans ancienne maison en dur; 3 = de type "pavillon" préfabriqué ou "cabanon"; 6 = de type

rurale; 3 = de type "villa" ou "chalet suisse"; 4 = de type "pavillon" "caravane" fixe.

Communes	III.- Entre 1970 et 1973							1 + 2/Tot.III %	Tot.III/Tot.1973 %	(Tot.I + Tot.II + Tot.III) Total(a) 1973	IV.- Total R.S. en 1976 (b) *							
	Types de bâtiment										Types de bâtiment							
	1	2	3	4	5	6	Tot.				1	2	3	4	5	6	Tot.	
1.Bra	3	3	2	-	2	5	15	40	16	91								
2.Chevron	1	1	-	-	2	2	6	33	10	60								
3.Lierneux	4	-	5	1	1	-	11	36	17	63								
4.Amonines	-	-	1	-	-	-	1	0	8	13	12	4	-	-	15	-	216	247
5.Beffe	-	4	-	4	6	-	14	29	40	35								
6.Bihain	8	3	5	2	2	-	20	55	37	54								
7.Dochamps																		
8.Erezée	5	-	1	1	-	-	7	71	7	103	80	21	-	12	-	15	128	
9.Grandmenil	2	-	-	-	1	1	4	50	9	41								
10.Harre	10	-	2	-	-	-	12	83	11	116								
11.Heyd	-	-	1	2	-	-	3	0	14	71								
12.Izier	-	5	1	1	3	1	11	45	32	35								
13.Malempré	1	-	1	1	-	-	3	33	6	48								
14.Mormont	3	9	2	-	-	3	17	70	24	76	67	17	-	3	-	14	101	
15.My	3	-	4	-	-	-	7	41	22	31								
16.Odeigne	-	-	1	-	-	-	1	0	1	29								
17.Soy	-	-	13	2	2	20	37	0	17	216	37	5	-	136	-	249	427	
18.Vaux-Cha- vanne	4	-	-	1	-	2	7	57	47	15								
19.Villers-Ste- Gertrude	4	-	1	2	1	-	8	50	13	59								
20.Wéris	4	1	-	-	-	-	5	80	50	76								

* Les renseignements n'ont pu être obtenus pour la plupart des communes.

C. — LE TAUX RÉSIDENTIEL

Pour traduire quantitativement le développement du tourisme de résidence secondaire, on retrace l'évolution du taux résidentiel. Rappelons que celui-ci se définit comme le rapport entre le nombre de résidences secondaires et le nombre total de logements privés. Vu la confiance limitée à accorder aux statistiques (voir tableau), nous nous bornerons à proposer les quelques réflexions générales ci-après, formulées — très prudemment ! — à partir de ces chiffres (8) :

1) l'importance du taux résidentiel caractérisant une commune ne peut pas toujours être expliqué par l'importance de la diminution de la population de la commune considérée ;

2) la variation du taux résidentiel d'une commune à l'autre ne s'explique pas toujours par les différences du potentiel d'habitat existant entre ces communes ;

3) la situation des communes par rapport aux grandes voies d'accès n'est pas déterminante pour expliquer les taux résidentiels respectifs de ces communes.

D. — L'APPARITION DU PHÉNOMÈNE RÉSIDENTIEL

D'après notre enquête et l'application du test de X^2 aux données recueillies, nous avons pu constater que le type de résidence secondaire et sa date d'acquisition étaient interdépendante. Il est très intéressant d'observer (voir tableau) que le phénomène résidentiel dans le cas d'anciennes fermes ou maisons rurales, dans celui des villas ou des pavillons, est plus ancien que l'apparition des « cabanons » et des caravanes fixes (9). Ce mouvement va de pair avec l'épuisement graduel du patrimoine immobilier des villages. A l'intérieur de ceux-ci, on observe surtout une transformation de l'habitat rural existant, tandis que l'implantation

(8) Pour 1960-61, les différences sont importantes entre les chiffres fournis par les autorités communales et l'I.N.S. Variant d'intensité avec la commune, les écarts observés reflétaient dans certains cas, une tendance à l'exagération, dans d'autres cas, une tendance à la sous-estimation de la part de l'I.N.S. Il nous a donc été impossible d'appliquer un coefficient de correction aux écarts mesurés.

(9) Types de résidences secondaires: 1) *ancienne ferme*: anciens bâtiments d'habitation et d'exploitation agricole; 2) *ancienne maison rurale*: ancien bâtiment d'habitation sans annexe agricole ou avec annexe agricole très petite et peu importante; 3) *pavillon*: nouveau bâtiment d'habitation de plain-pied et en général de petite superficie; 4) *villa*: nouveau bâtiment d'habitation possédant un étage au moins; 5) *caravane* fixe ou résidentielle située en dehors des terrains de camping. Dans notre cartographie détaillée, nous avons distingué, parmi les pavillons, les formes dégradées, que nous avons appelées « cabanons »; ceux-ci sont assez difficilement définissables: ils groupent les constructions de très petite superficie, les constructions en bois, en tôle ondulée ou tout autre matériau de récupération.

de constructions nouvelles, — hélas rarement bien intégrées dans le milieu — se fait surtout à l'écart des noyaux habités.

E. — L'INTRODUCTION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LE MILIEU HUMAIN ET NATUREL (10)

Dans le cas des anciennes fermes ou maisons rurales, la majorité des résidences secondaires occupent des bâtiments vieux d'une centaine d'années. C'est ainsi qu'à l'intérieur des villages, 90 % des résidences secondaires sont d'anciennes fermes ou maisons rurales, tandis qu'à l'extérieur des noyaux habités, 47 % sont des caravanes ou des cabanons ; 25 % des fermes ou maisons rurales constituant notre échantillon de résidences secondaires occupées par leur propriétaire étaient déjà construites avant 1830, 62 % l'ont été entre 1831 et 1918. Au moment de l'achat, 16 % de ces constructions étaient en ruines. Aussi, pour peu qu'il en ait le souci, l'acquéreur peut-il, lors de la restauration, contribuer à sauvegarder l'héritage architectural de la région. Les fermes vendues immédiatement après l'abandon de l'agriculture par leur propriétaire ne représentent que 14 % du total. En effet, la plupart des anciens agriculteurs continuent à occuper leur ferme après avoir changé d'activité. C'est le refus des jeunes de poursuivre l'exploitation familiale qui expliquerait en grande partie l'aliénation des fermes dont les 59 % sont vendues lors de partages successoraux.

Bien que déjà ancien (11 % des résidences secondaires du type « ancienne ferme ou maison rurale » ont été acquises entre 1945 et 1954), ce phénomène de « récupération » d'anciennes fermes ou maisons rurales a connu son apogée entre 1962 et 1968, années pendant lesquelles 49 % des anciennes fermes ou maisons rurales devenues résidences secondaires ont été achetées.

Qu'en est-il des constructions nouvelles et des caravanes fixes ? La majorité des terrains où ont été édifiées ces types de résidences secondaires ont été vendus par des agriculteurs (60 %). Plus des trois quarts de ces vendeurs sont des agriculteurs poursuivant toujours leurs activités agricoles (11). La superficie moyenne des terrains vendus est de 37 ares

(10) En nous basant sur 359 « résidents secondaires » propriétaires (dont 118 d'une ancienne ferme et 95 d'une ancienne maison rurale), soit 83 % du total des « résidents secondaires » de notre échantillon global. La précision nécessaire à certaines réponses explique cette limitation aux seuls « résidents secondaires » propriétaires. Pour les transformations et aménagements apportés à ces bâtiments en vue d'en faire des résidences secondaires, voir notre mémoire [14].

(11) 72 % de ces terrains étaient considérés impropres à l'agriculture pour les raisons suivantes : trop petite superficie (47 % des cas) ; trop forte pente (32 %) ; trop éloigné du reste de l'exploitation (12 %) ; mauvaises conditions pédologiques (9 %).

(12) ; elle dépasse rarement 50 ares (15 % des cas). La période des plus nombreuses ventes de terrains correspond à celle des plus nombreuses ventes de fermes et de maisons rurales, c'est-à-dire celle comprise entre 1962 et 1968. Ces quelques années ont vu s'opérer 52 % des ventes de terrains, alors que ce phénomène n'était qu'à l'état embryonnaire entre 1945 et 1954 (4 % des ventes) (13). Le potentiel résidentiel du type « ancien » s'épuisant, nous verrons que les résidences secondaires sont de plus en plus des nouvelles constructions, accentuant chaque jour davantage l'urbanisation des campagnes.

III. — LE « RÉSIDENT SECONDAIRE »

A. — L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES CHEFS DE FAMILLES OCCUPANT UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE (14)

Pour déterminer la répartition des « résidents secondaires » d'après leur origine géographique, nous avons distingué trois grandes subdivisions dans le territoire belge : la province de Liège, la province de Brabant et l'ensemble des autres provinces (vu le grand nombre de « résidents secondaires » originaires des deux premières provinces). Leur répartition est loin d'être homogène au sein de ces subdivisions ; nous y avons distingué en outre : dans la province de Liège, la ville de Liège, l'agglomération liégeoise (sans la ville de Liège), l'ensemble des autres communes de la province ; dans celle du Brabant, l'agglomération bruxelloise (19 communes) et l'ensemble des autres communes de la province. La plupart des « résidents secondaires » habitent la province de Liège (66 %, dont 33 % dans l'agglomération liégeoise et 25 % à Liège). Les communes du bassin de la Liègne comptent beaucoup de Liégeois (Bra 86 %, Chevron 78 %, Lierneux 70 %), de même que les communes traversées par la route N.15 (Harre 82 %, Grandmenil 81 %, Malempré 83 %, Vaux-Chavanne 69 %). Les autres « résidents secondaires » sont originaires de la province de Brabant (22 %, dont 14 % de l'agglomération bruxelloise) et des autres provinces belges (15).

(12) D'après la valeur du coefficient de variation, nous pouvons dire que 98,5 % des éléments sont répartis dans un intervalle de -10 à $+10$ % autour de la moyenne. Signalons que dans certains cas, il y a partage de la parcelle primitive entre plusieurs acheteurs.

(13) Dans l'optique d'un remembrement éventuel à plus ou moins long terme, il est important de noter que 67 % des « nouvelles » résidences secondaires sont édifiées sur des terrains proches de terrains toujours exploités par l'agriculture.

(14) L'origine des « résidents secondaires » des vingt communes de notre territoire a été déterminée d'après les adresses de résidence principale répertoriées pour 955 « résidents secondaires » (soit 75 % du total absolu de la région).

(15) Ces chiffres coïncident pratiquement avec ceux obtenus au moyen du questionnaire sur la base de l'échantillonnage : 67 % originaires de la province de Liège, 22 % du Brabant et 11 % des autres provinces belges.

Les Bruxellois et les autres « résidents secondaires » ont choisi de préférence les communes plus éloignées de Liège, mais très accessibles par la route N.4 (par exemple, Soy : 40 % sont originaires de la province de Brabant, dont 16 % de l'agglomération bruxelloise ; Odeigne : 35 % des autres provinces, surtout néerlandophones).

Existe-t-il une relation entre l'origine du « résident secondaire » et l'année de l'acquisition de la maison de campagne ou d'un terrain à bâtir ? Parmi les anciennes fermes ou maisons rurales appartenant à des Liégeois, 32 % ont été acquises entre 1945 et 1961 (66 % de 1962 à 1973) contre 17 % dans le cas des acquéreurs originaires de la province de Brabant (76 % de 1962 à 1973) ; 34 % des terrains acquis par des Liégeois pour y construire une résidence secondaire, ont été achetés avant 1962 ; par contre, 98 % des terrains achetés par des habitants du Brabant l'ont été après cette date. Le phénomène résidentiel est donc nettement plus ancien dans le cas des acquéreurs originaires de la province de Liège (et cela se comprend aisément vu la situation géographique de notre territoire).

B. — L'ÂGE DES « RÉSIDENTS SECONDAIRES »

Le groupe des chefs de famille propriétaires ou locataires d'une résidence secondaire est relativement âgé : la majorité ont de 41 à 50 ans (35 %) et de 51 à 60 ans (30 %). L'absence presque totale de chefs de famille « résidents secondaires » âgés de moins de 30 ans s'explique, entre autres, par le fait que l'acquisition d'une résidence secondaire est assez onéreuse ; un jeune ménage ne peut, en général, se permettre la dépense qu'elle entraîne. Le fait que certains « résidents secondaires » sont installés dans la région depuis une vingtaine d'années d'jà contribue évidemment aussi à l'accroissement des classes d'âge plutôt élevées (16).

C. — LA PROFESSION DES « RÉSIDENTS SECONDAIRES »

Les classes sociales aux revenus moyens et élevés sont les mieux représentées parmi les « résidents secondaires » de la région : les plus nombreux sont les employés, les techniciens et cadres inférieurs (33 % de notre échantillon) ; viennent ensuite, dans l'ordre, ceux qui exercent une profession libérale (23 %), les artisans et les petits commerçants (11 %), les ouvriers (8 %), les industriels et les gros commerçants (8 %) ainsi que les enseignants (7 %). Les pensionnés ne représentent que 5 % du total, de même que les rentiers et les « sans profession ». Notre échantillon

(16) Quel que soit l'âge du « résident secondaire », la moitié environ d'entre eux séjournent dans une résidence secondaire du type « ancien », c.-à-d. d'anciennes fermes ou maisons rurales.

ne compte qu'un seul « résident secondaire » agriculteur. Les résidences du type « ancien » abritent surtout des employés, techniciens, « cadres inférieurs » (32 %) et des personnes qui exercent une profession libérale ou appartiennent aux cadres supérieurs (31 %). Celles des types « villa » et « pavillon » comptent une majorité de « résidents secondaires » exerçant une profession libérale ou classés dans les cadres supérieurs (30 %), un peu moins d'employés, de techniciens et de « cadres inférieurs » (23 %). Les résidences secondaires du type « cabanon » appartiennent surtout à des techniciens ou des « cadres inférieurs » (37 %), ainsi qu'à des artisans ou petits commerçants (22 %). Ici les ouvriers sont plus nombreux, mais ils le sont encore plus dans le cas de « caravanes » fixes (19 %). Celles-ci abritent également beaucoup d'employés, de techniciens ou de « cadres inférieurs » (34 %), de pensionnés, de rentiers ou de « sans profession » (21 %), d'artisans et de petits commerçants (26 %) (17).

En résumé, la possession d'une résidence est donc encore très souvent le privilège de classes sociales plutôt aisées. La proportion de « résidents secondaires » employés, techniciens ou cadres inférieurs occupant une résidence secondaire du type « ancien » est plus importante entre 1962 et 1973 (pourcentage presque doublé par rapport à la période précédente), mais la proportion d'ouvriers ne change pas. La proportion d'artisans ou de petits commerçants double mais reste toujours très faible. Nous n'irions donc pas vers une vraie démocratisation de l'occupation résidentielle d'anciennes fermes ou maisons rurales. Dans le cas des nouvelles constructions, depuis 1962 toujours, la proportion de « résidents secondaires » exerçant une profession libérale ou des industriels et gros commerçants diminue au profit des employés, techniciens et « cadres inférieurs » (32 % contre 14 % précédemment) : dans ce domaine, nous irions donc vers une certaine démocratisation du phénomène résidentiel.

D. — LA FRÉQUENCE D'UTILISATION DE LA RÉSIDENCE SECONDAIRE ET SA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

En général, la fréquence d'utilisation de la résidence secondaire est irrégulière, mais le facteur distance-temps entre le domicile légal et le lieu de villégiature ainsi que le type de logement règlent le rythme de fréquentation : 50 % des chefs de famille « résidents secondaires » déclarent occuper leur résidence secondaire irrégulièrement, 30 % y passent pratiquement tous les week-ends et les vacances, 14 % y séjournent pratiquement tous les week-ends, vacances non comprises, et enfin 6 % l'utilisent uniquement pour y passer leurs vacances.

(17) Notons que dans 68 % des cas, l'épouse du « résident secondaire » est ménagère.

Il est tout de même surprenant de constater que 7 % des résidences secondaires de type « ancien » ne servent que pendant les vacances d'été (rappelons qu'elles abritent surtout des « résidents » faisant partie des classes assez aisées de la population).

On remarque donc que la résidence secondaire constitue un investissement, premièrement en *capital proprement-dit*, deuxièmement en *capital repos-détente* pendant l'année et surtout qu'elle n'empêche pas les « résidents secondaires » de passer leurs vacances à l'étranger. En moyenne, une résidence secondaire abrite 4,18 personnes pendant les week-ends et ce sont, dans la plupart des cas, les résidences secondaires de type « ancien » qui sont les plus peuplées. Pendant les vacances, cette moyenne s'élève à 5,39 personnes. Ajoutons enfin que 7 % des résidences secondaires sont mises en location et 31 % sont parfois prêtées à des connaissances lorsqu'elles ne sont pas occupées par leur propriétaire et sa famille.

E. — LES FONCTIONS DE LA RÉSIDENCE SECONDAIRE

Nous entendons par fonction de la résidence secondaire, les activités de loisir que le « résident secondaire » cherche à réaliser en ce lieu. Les réponses à deux questions ci-après préciseront ces fonctions : 1) quels sont les modes et les motifs du choix de la résidence secondaire, éventuellement de son site ; 2) quelle est la participation du « résident secondaire » aux travaux d'aménagement de sa résidence secondaire.

1. *Le mode et les motifs du choix de la résidence secondaire, éventuellement de son site.* — Aux questions posées à ce sujet, nous avons obtenu les réponses suivantes : par hasard en se promenant dans la région : 28 % des réponses ; suivant le conseil d'une connaissance : 21 % ; lecture d'une annonce dans un journal : 21 % ; par l'intermédiaire d'une agence : 9 % ; village natal : 6 % ; maison héritée : 4 % ; autres cas : 11 %. Quant aux motifs du choix de la résidence secondaire ou du site, nous avons demandé de cocher dix réponses proposées en les numérotant suivant l'importance accordée (18). Le dépouillement de ce questionnaire nous a permis de constater qu'en acquérant une résidence secondaire ou la parcelle où il désire édifier sa future résidence secondaire, le citoyen recherche avant tout le calme et l'aspect reposant du site, l'isolement (20 % du total des réponses et 46 % des réponses en première position), la beauté du paysage (respectivement 19 % et 43 %), la possibilité de faire de longues promenades pédestres (15 %), la proximité d'une forêt (14 %)...

(18) La beauté du paysage, le calme et l'aspect reposant du site, l'isolement, l'absence d'animation, les possibilités de longues promenades pédestres, la proximité d'une forêt, les possibilités de chasser, les possibilités de baignade, les possibilités de se distraire le soir, une solution stable et économique pour les vacances en famille. Chaque « résident secondaire » a noté soit un, soit encore la totalité de ces motifs.

Beaucoup de « résidents secondaires » — mais pas tous — estiment avoir trouvé une formule stable et économique pour passer les vacances en famille (10 %). Les autres motivations proposées ont beaucoup moins d'importance pour le « résident secondaire ». Ce dernier aime jouir d'un beau paysage et pourtant, trop souvent, involontairement sans doute, il contribue à l'abîmer par des constructions ou des restaurations qui ne s'intègrent pas dans le cadre de la région (19).

2. *La participation des « résidents secondaires » aux travaux de restauration ou de construction de leur résidence secondaire.* — La résidence secondaire est très souvent une « résidence secondaire-bricolage » (20). En effet, la plupart des « résidents secondaires » participent activement aux travaux de restauration (48 % des cas) ou aux travaux de construction de leur résidence secondaire (46 % des cas). Les travaux de restauration s'étalent en moyenne sur cinq années ; ils permettent au « résident secondaire » bricoleur d'exercer son passe-temps favori, tandis que les travaux de construction d'une nouvelle résidence secondaire sont en général exécutés plus rapidement et nécessitent évidemment une qualification plus poussée (21).

F. — LES CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'IMPLANTATION CITADINE EN MILIEU RURAL

Les incidences des résidences secondaires sur l'économie locale se répartissent sur l'artisanat et le commerce. Sur l'artisanat, lorsque le « résident secondaire » fait appel à des ouvriers locaux pour effectuer certains travaux d'aménagement ou de construction. Sur le commerce, lorsqu'il effectue certains achats chez des commerçants locaux ou à la ferme. D'autre part, la multiplication des résidences secondaires a déclenché partout une hausse des valeurs foncières et immobilières.

1. *L'appel aux ouvriers locaux.* — Les « résidents secondaires » font davantage appel aux ouvriers locaux pour des travaux de restauration qui demandent parfois une main-d'œuvre spécialisée (78 % des réponses à la question) que pour des travaux de construction proprement dite (48 %). Plusieurs « résidents secondaires » déplorent la rareté des entreprises de construction ou des ouvriers spécialisés autochtones et s'adressent pour cette raison à des entrepreneurs étrangers à la région. Malgré certaines

(19) Voir dans D. GOJCETA, [14]: La résidence secondaire dans le paysage, les critères de bonnes ou de mauvaise intégration.

(20) J.-P. HIERNAUX, [15].

(21) Notons que la distance résidence secondaire-résidence principale ne joue aucun rôle dans le fait de participer plus ou moins activement à l'aménagement de la résidence secondaire: il s'agirait plus d'une question de personne que d'origine géographique ou de profession.

installations récentes (par exemple, une entreprise de vente de matériel de jardinage et décoration de jardins et une autre de matériaux de construction à Bomal), nous pensons qu'il y a là une source de revenus insuffisamment exploitée par les habitants de la région.

2. *Les achats dans le « village de résidence secondaire ».* — On constate que 31 % des « résidents secondaires » ne font aucun achat chez les commerçants locaux ; ils sont nombreux à se plaindre de l'approvisionnement médiocre des magasins et des prix élevés qui y sont pratiqués (de nombreux villages et hameaux ne possèdent même pas de commerce de toute première utilité) ; 39 % des citadins effectuent des achats chez les commerçants locaux ou chez ceux d'un petit centre voisin ; les autres 30 % achètent certains produits sur place et d'autres dans leur ville de résidence principale ou en cours de route (22).

Il existe une relation étroite entre l'origine géographique du « résident secondaire » et le type de résidence secondaire qu'il occupe d'une part, le lieu où il opère ses achats d'autre part. Les « résidents secondaires » originaires de provinces assez éloignées du lieu de villégiature sont nombreux à effectuer leurs achats sur place (65 % des « résidents secondaires » originaires de provinces flamandes, 51 % de la province de Brabant, contre 36 % de ceux originaires de la province de Liège et des autres provinces wallonnes). Toutes proportions gardées, les occupants de caravanes et de cabanons sont les plus nombreux à faire tous leurs achats chez des commerçants locaux (respectivement 55 et 50 %). Ils ont, en effet, moins de facilités pour conserver au frais leurs aliments que les habitants d'anciennes fermes ou maisons rurales. Si les « résidents secondaires » fréquentent relativement peu les commerces locaux, 77 % par contre déclarent effectuer certains achats à la ferme. En général, les fermiers n'ont aucune difficulté à écouler leurs produits (lait, beurre, œufs, ...) et il arrive qu'ils ne sachent pas satisfaire toutes les demandes (23). Quant aux petits centres commerciaux tels que Barvaux, Erezée et Lierneux, ils arrivent à attirer une bonne partie de la clientèle « résidente secondaire » de la région par des équipements commerciaux en « libre service » par exemple, système de distribution auquel les citadins sont habitués.

3. *La hausse des valeurs foncières et immobilières.* — L'attrait exercé par les campagnes sur les citadins permet aux villageois de vendre à un prix relativement élevé de vieilles fermes et maisons rurales souvent à l'abandon et des terrains pour la plupart de petite superficie et parfois

(22) De nombreux marchands ambulants desservent la région, mais ils sont le plus souvent originaires des grandes agglomérations relativement proches (Liège, Verviers).

(23) Les fermiers fournisseurs d'une laiterie ont avantage à vendre quelques litres de lait à des particuliers, qui les payeront plus cher que leur grossiste habituel.

considérés comme devenus impropres à l'agriculture (24). A son tour, la résidence secondaire contribue non seulement — dans une certaine mesure du moins — à la sauvegarde du patrimoine architectural, mais elle provoque également la hausse des valeurs immobilières à la campagne. Cette plus-value est le résultat des nombreux travaux de rénovation apportés aux bâtiments anciens (en moyenne, le « résident secondaire » investit 2,7 fois plus dans la restauration de ces bâtiments que dans leur achat) et de l'introduction d'un certain confort dans la résidence secondaire : 20 % des résidences secondaires possèdent un niveau d'équipement que l'on peut qualifier d'élevé (raccordement à l'eau courante, au réseau électrique et au téléphone).

G. — LES RELATIONS HUMAINES (25)

En observant le comportement de la population rurale et des « résidents secondaires », en prenant part à des conversations entre les deux groupes, nous avons constaté que dans la région étudiée, une meilleure compréhension mutuelle est en train de se développer. Pour l'autochtone, le « résident secondaire » n'est plus, comme il y a une quinzaine d'années encore, le privilégié bénéficiant de deux jours de repos par semaine, jouissant de vacances prolongées, etc. Pour le citadin, le fermier n'est plus ce paysan vivant dans un cercle plus ou moins fermé, farouchement attaché à ses terres. Malgré tout, cependant, l'intégration complète du « résident secondaire » dans le milieu rural ne se fera, à notre avis, jamais : les intérêts des deux groupes sont différents, le résident vit dans la région pour s'y délasser, pour y occuper ses loisirs, alors que le paysan y vit ses heures de travail et de repos.

III. — LES AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES DE LA RÉGION

Nous ne décrivons pas ici les différents aménagements touristiques existant ou en projet dans les deux zones de tourisme que couvre notre terrain d'étude (la zone de tourisme du Val de l'Aisne et celle de la Liègne-Lambrée) (voir [6]). Des aménagements touristiques comme le Safari-Parc de Dochamps et le tram touristique du Val de l'Aisne sont connus depuis plusieurs années déjà des touristes belges et étrangers et accueillent un nombre toujours croissant de visiteurs. La création de

(24) Actuellement, cette remarque reste uniquement valable dans le cas des terrains repris dans le plan d'aménagement (plan de secteur) dans les zones dites d'habitat ou de loisirs. Les deux tiers des agriculteurs qui vendent des terrains à des citadins sont des agriculteurs toujours actifs. De nombreux morcellements de terrain sont le résultat de ces ventes.

(25) Voir à ce sujet P. RAMBAUD, [20], p. 212.

plusieurs centres de vacances, de campings-caravanings, de pistes de ski artificielles, de clubs d'équitation, de tennis, de golf, l'aménagement d'un circuit automobile, d'une école de pilotage, etc., sont des projets qui existent et qui n'enchantent guère la population « résidente secondaire » ! En effet, une minorité de « résidents secondaires » (17 %) sont favorables à toute installation d'équipement touristique dans leur village « d'adoption », 19 % y sont indifférents, mais la majorité (64 %) s'y opposent catégoriquement. Font partie de ce dernier groupe, 75 % des occupants de résidence secondaire de type « ancien » et 63 % des occupants de villas et pavillons. Les avis défavorables à cette entreprise sont émis par les 80 % des « résidents secondaires » exerçant une profession libérale et par 82 % des enseignants. Les campings-caravanings constituent la forme d'équipement touristique que les « résidents secondaires » — à juste titre ! — craignent le plus. Ils les qualifient d'ailleurs le plus souvent de bidonvilles. Très peu de « résidents secondaires » souhaitent un aménagement touristique particulier : seule la construction d'une piscine est souvent souhaitée (26).

IV. — LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DES RÉSIDENCES SECONDAIRES

A. — LE POTENTIEL D'ACCUEIL HUMAIN

1. *Le nombre de logements actuellement inoccupés.* — Les chiffres de l'I.N.S. du recensement de la population en 1970 indiquent un nombre très réduit de logements inoccupés [17]. Selon cette source de renseignements, certaines communes n'en posséderaient aucun, alors que, parcourant la région, nous avons relevé plusieurs bâtiments abandonnés, voire en ruines.

2. *L'avenir du secteur agricole est fortement compromis.* — Actuellement, la continuité d'un très petit nombre d'exploitations seulement est assurée. D'une part, la structure de la population agricole est très vieille ; d'autre part, le nombre de candidats successeurs à la tête des exploitations est très faible (indice inférieur à 0,30 ; d'après C. Tambuyzer [21], 20).

B. — LA DOMICILIATION DU « RÉSIDENT SECONDAIRE » DANS LA RÉGION

Malgré la construction de nouvelles résidences secondaires et le changement d'affectation d'autres fermes ou maisons rurales, le nombre global de résidences secondaires pourra diminuer dans un avenir plus ou moins proche. Cette hypothèse se fonde sur notre étude de la domici-

(26) Les pêcheries et les manèges sont assez bien fréquentés par les « résidents secondaires ».

liation éventuelle des « résidents secondaires » dans la région. A la question « Comptez-vous un jour élire domicile dans votre maison de campagne ? », 33 % des questionnés répondent affirmativement (27) ; 18 % n'ont pas encore fixé leur choix, mais opteront peut-être un jour pour la domiciliation dans leur résidence secondaire actuelle. L'autre moitié des réponses sont négatives. Dans quelques années, la population des communes rurales serait donc en partie composée de citoyens définitivement établis dans leur résidence secondaire. Mais le problème de la mutation de la résidence secondaire en résidence principale légale est très complexe. D'une part, tous les nouveaux domiciliés dans le village n'y séjourneront pas en permanence ; la répercussion sur la vie socio-économique du milieu rural ne pourrait donc être que faible. D'autre part, certains vendront ou loueront leur ancienne résidence secondaire devenue inadéquate à sa nouvelle fonction et acquerront ou feront bâtir une autre maison dans la commune (28). Le patrimoine immobilier villa-geois en serait ainsi de nouveau enrichi...

C. — CONSIDÉRATIONS DIVERSES

La réduction de la distance-temps entre les principales régions urbanisées de la Belgique et les communes des vallées de l'Aisne et de la Liègne sera bientôt rendue possible par la construction de l'autoroute E.9 (voir figure 1). Il s'en suivra certainement une plus grande fréquence d'utilisation des résidences secondaires existantes et les personnes qui retardaient leur projet d'acheter ou de construire une telle résidence à cause de l'importance de la distance-temps, se décideront enfin.

Si le fait de posséder ou de louer une résidence secondaire (29) ne répond qu'au désir de se conformer à une vogue passagère pour « faire bien », ce mouvement s'arrêtera tôt ou tard. Mais si cette tendance existe, elle est loin d'être généralisée : nous avons constaté que, pour la plupart des personnes interrogées, l'acquisition d'une résidence secondaire répondait à un besoin réel et que ce besoin se fera encore sentir pendant longtemps.

(27) Proportions de réponses négatives suivant le type de résidence secondaire occupée : « villa, pavillon », 49 % ; « anciennes fermes ou maisons rurales », 31 % ; « cabanons », 30 % et « caravanes fixes », 26 %. Il est certain que pour les occupants de caravanes fixes, le fait d'élire domicile dans la commune de résidence secondaire s'accompagnera la plupart du temps de la construction d'une maison ou de l'acquisition d'une ancienne ferme ou maison rurale.

(28) Sur un effectif total de 354 réponses, 25 % de « résidents secondaires » déclarent posséder un ou plusieurs terrains dans la commune où se situe leur résidence secondaire.

(29) Sur 435 réponses effectives, 18 % des « résidents secondaires » déclarent être locataires.

L'élection de domicile dans la commune de résidence secondaire à l'âge de la retraite, ou même avant, confirmerait cette aspiration intense du citadin à fuir la ville pour vivre à la campagne.

Mais hélas, nous devons l'admettre, les maux qui poussent actuellement les gens à quitter les centres urbains ne se retrouvent-ils pas déjà à l'état embryonnaire à la campagne ? Lorsque celle-ci se sera petit à petit substituée à la ville comme lieu de résidence, aura-t-on encore ce même désir d'y installer une résidence secondaire pour s'y reposer, pour s'y recréer au contact avec la nature ?

Pour terminer, nous voudrions encore soulever le problème important de l'exode rural se marquant par le départ vers la ville de plus en plus de jeunes à la recherche d'un emploi, d'une promotion. Après y avoir vécu quelques années ne souhaiteront-ils pas regagner leur village natal, du moins pour de courts séjours ? Ils pourront alors soit y bâtir une résidence secondaire, soit aménager la ferme paternelle acquise par héritage. Si la proportion de « résidents secondaires » revenant dans leur village natal reste encore faible (6 %), nous pensons qu'elle pourrait augmenter dans le futur.

V. — CONCLUSION GÉNÉRALE

« Ce travail est dépeuplant quand il est agraire », disait P. Rambaud [20], « mais il est créateur de peuplement quand il est touristique... ». Dans la situation actuelle de notre région, nous prévoyons pourtant une accélération du rythme de l'exode rural, accélération due en partie à l'implantation des résidences secondaires. En effet, la revalorisation du capital foncier et immobilier des villages entraînera des prix élevés, inabordables par une partie des autochtones souhaitant rester dans la région. Si les autorités locales ne réagissent pas rapidement en essayant de créer des emplois dans l'industrie du tourisme (fabrication et ventes de maisons préfabriquées, entreprises spécialisées dans la restauration des anciennes fermes, etc.), nos villages seront de plus en plus peuplés d'anciens « résidents secondaires » qui auront décidé de s'y établir à demeure.

BIBLIOGRAPHIE (30)

- [1] CLAUDE J. — *L'urbanisation des campagnes en Ardenne liégeoise. La commune de Ferrières*, dans *Bulletin de la Société belge d'études géogr.*, t. XLI, n° 2, 1972, pp. 133-155 et *Travaux géogr. de Liège*, fasc. 159, 1972.

(30) Cette bibliographie ne reprend que les ouvrages cités dans cet article.

- [2] CLAUDE J. — *Contribution à l'étude de l'habitat et du paysage rural aux confins de l'Ardenne liégeoise*. Mémoire de licence en Sciences géogr., Université de Liège, 1969 (inédit).
- [3] CLOUT H. D. — *Rural Geography. An Introductory Survey*, Pergamon Oxford Geographies, 1972, 204 p.
- [4] COLARD J. et LAMBINON J. — *Inventaire des sites, Province de Liège*, Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Survey National, t. IV, 1961, 162 p., 1 carte h.t.
- [5] COLARD J. et LAMBINON J. — *Inventaire des sites, Province de Luxembourg*, Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Survey National, t. VI, 1969, 177 p., 1 carte h.t.
- [6] COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME. — *Programme de développement et d'aménagement touristique de la Province de Liège et de la Province de Luxembourg*, cartes dressées par l'Institut Wallon de Développement Economique et Sociologique et d'Aménagement de Territoire, échelle 1 : 100 000.
- [7] DEMEULDRE A. — *La structure du paysage rural luxembourgeois : de l'espace productif à l'espace récréationnel*, dans *Cahiers de Bruges. Semaine de Bruges des 16, 17 et 18 mai 1974*, n° 33, 1975, pp. 205-225.
- [8] DE WILDE J.-P. — *Résidences secondaires et tourisme de week-end en milieu rural*, dans *Revue belge de Géogr.*, t. 92, 1968-3, pp. 5-57.
- [9] DUSSART F. et FOUREZ Chr. — *Les résidences secondaires en Ardenne. Le cas de la commune de la Gleize*, dans *L'habitat et les paysages ruraux d'Europe. Comptes rendus du Symposium tenu à Liège du 29 juin au 5 juillet 1969. Les Congrès et les Colloques de l'Université de Liège*, vol. 58, Liège 1971, pp. 103-115.
- [10] ESTER J. — *Contribution à la géographie du tourisme dans le sud-est de l'Entre-Sambre-et-Meuse*. Mémoire de licence en Sciences géogr., Université de Liège, 1968 (inédit).
- [11] FOUREZ Chr. — *Contribution à l'étude géographique de l'urbanisation des campagnes. Le cas de la commune de la Gleize*. Mémoire de licence en Sciences géogr., Université de Liège, 1968 (inédit).
- [12] GARDAVSKY V. — *Recreational hinterland of a city taking Prague as an example*, dans *Acta Universitatis Carolinae*, 1, 1969, pp. 3-29.
- [13] GOFFIN L. — *Les résidences secondaires dans la province de Namur*, dans *Annales de Sciences économiques*, 27^{ème} année, n° 3, sept. 1969, pp. 257-272.
- [14] GOJCETA D. — *Les résidences secondaires dans les bassins de l'Aisne et de la Liègne. Enquête géographique*. Mémoire de licence en Sciences géogr., Université de Liège, 1973, 232 p., annexe de 78 p., cartes h.t. (inédit).
- [15] HIERNAUX J.-P. — *Symbolique de l'espace et résidence secondaire*, dans *Revue Industrie*, 26^{ème} année, n° 5, mai 1972, pp. 310-319.
- [16] INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (I.N.S.). — *Recensement de la population au 31 décembre 1961*, Bruxelles, t. VI, 1965.
- [17] INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (I.N.S.). — *Recensement des logements au 31 décembre 1961*, Bruxelles, t. III, 1965.
- [18] INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (I.N.S.). — *Statistiques démographiques, Chiffres provisoires concernant la structure par âge de la population et la taille des ménages*, Bruxelles, n° 1, 1973.
- [19] LOUVET A. — *Vresse-sur-Semois. Approche du phénomène de la résidence secondaire et son environnement touristique*. Mémoire de licence en Sciences géogr., Université de Liège, 1970 (inédit).
- [20] RAMBAUD P. — *Société rurale et urbanisation*, Coll. Esprit, Edition Seuil, Paris, 1969.
- [21] TAMBUYZER C. — *L'avenir de l'exploitation agricole belge*, dans *Notes de l'I.E.A.*, Institut économique agricole, n° 30, juin 1972, 20 p.